

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 06519 Numéro SIREN : 489 066 316 Nom ou dénomination : 911 MONTMARTRE
--

Ce dépôt a été enregistré le 06/10/2023 sous le numéro de dépôt 90985

911 MONTMARTRE
Société A Responsabilité Limitée au capital de 5.000 €

**Siège social : 20, Rue Lamarck
75 018 PARIS**

489 066 316 R.C.S. PARIS



Le gérant

**PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 27 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt trois,
Le vingt sept septembre,
A dix heures.

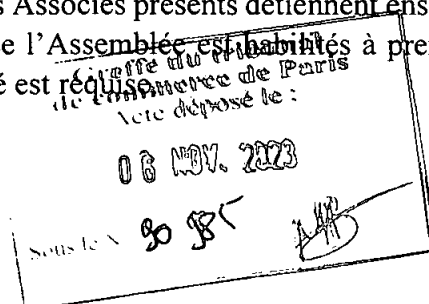
Les Associés de la Société **911 MONTMARTRE**, Société à Responsabilité Limitée au capital de 5.000 €, divisé en 5000 parts de 1 € chacune, dont le siège social est établi 20, Rue Lamarck – 75 018 PARIS, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation du Gérant.

Etaient présents :

Monsieur OUELHADJ Abdelkrim détenant.....4999 parts
Madame RADJI ep OUELHADJ Fariza détenant..... 1 parts

L'Assemblée est présidée par Monsieur OUELHADJ Abdelkrim, représentant la société 911 MONTMARTRE, en sa qualité de Gérant.

Il est constaté que les Associés présents détiennent ensemble la totalité des parts sociales, et qu'en conséquence l'Assemblée est habilitée à prendre les décisions ordinaires pour lesquelles la majorité est requise.



Monsieur **OUELHADJ Abdelkrim** rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- **Lecture du rapport de gestion établi par le Gérant,**
- **Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Juillet 2019 et quitus au Gérant,**
- **Affectation du résultat de l'exercice,**

Les débats étant clos et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée ordinaire des Associés donne acte à la gérance :

-de ce que les dispositions légales concernant la convocation de l'assemblée et la communication des comptes sociaux ont bien été observés, et notamment, la mise à disposition des Associés pendant les douze jours qui ont précédés l'Assemblée, de l'inventaire soumis à son approbation ;

-ainsi que des réponses données aux questions écrites posées par des Associés conformément à l'article 56 de la loi du 24 juillet 1966.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée des Associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve lesdits rapports ainsi que les comptes annuels de l'exercice 2019, tels qu'ils ont été présentés par la gérance et qui font apparaître, un chiffre d'affaires hors taxes total de **175 518 euros** et un **résultat net comptable bénéficiaire de 1.491 euros**.

- Au poste « report à nouveau »	1.491 €
---------------------------------	---------

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée des Associés donne quitus entiers à la gérance pour l'exercice 2019 pour l'accomplissement de sa mission concernant le même exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

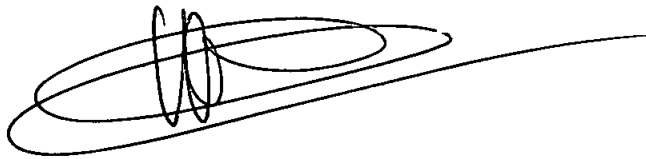
L'Assemblée des Associés confère tous pouvoirs :

Au Gérant avec faculté de substituer tout mandataire de son choix à l'effet d'accomplir toutes formalités requises par la loi en conséquence des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Gérant déclare la séance levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Gérant et les associés.

Monsieur OUELHADJ Abdelkrim

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'O' followed by a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Madame RADJI ep OUELHADJ Fariza

A handwritten signature in black ink, featuring a large, sweeping 'R' followed by a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01082018	et clos le	31072019	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre ☐					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case ☐					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
911 MONTMARTRE	20 Rue Lamarck
SIRET 4 8 9 0 6 6 3 1 6 0 0 0 1 4	75018 PARIS
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

RÉGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITE
Activités exercées
Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)	
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal
Bénéfice imposable à 15%	0
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%
	PV à long terme imposables à 19%
	PV à long terme imposables à 0%
	PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches	
Entreprises nouvelles, art 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐
Entreprises nouvelles, art 44 septies ☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies ☐
Bassins urbains à dynamiser(BUD), art.44 sexdecies ☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies ☐
Société d'investissement immobilier cotée ☐	Autres dispositifs ☐
Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A ☐	
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) ☐	
Plus-values exonérées relevant du taux de 15 % ☐	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐	

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre ☐	
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	
Nom	NIF
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre ☐	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	
Nom	NIF

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI ☒ NON ☐
Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
Tél:		Tél:	
OGA/OMGA	Visueur conventionné	(Cocher la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date:	Lieu:
		31/07/2019	PARIS
N° d'agrément du CGA/OMGA/visueur conventionné		Qualité et nom du signataire:	OUELHADJ
		Signature	Gérant
Examen de conformité fiscale (ECF)			

**N° 2065 bis
2022**

2022

Montant global brut des distributions (1)		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)		c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d			
Montant des distributions		e			
autres que celles visées en (a)		f			
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)		g			
		h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)		i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j			
Montant des revenus répartis (5)		Total (a à h)			

[illegible]

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

REMUNERATIONS			
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)			
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À	0 %	15 %	19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Désignation de l'entreprise		911 MONTMARTRE										Néant ☐			
Adresse de l'entreprise		20 Rue Lamarck										75018 PARIS			
Numéro SIRET *		48906631600014													
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *										12	
												Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
												31072019		31072018	
ACTIF		Brut		Amortissements - Provisions		Net		Net							
		1		2		3		4							
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010		012											
	Fonds commercial *														
	Autres *	014		016											
	Immobilisations corporelles *	028		030		18 499		22 000		22 000					
	Immobilisations financières * (1)	040		042				21 830		21 530					
Total I (5)		044		048		18 499		43 830		43 530					
ACTIF CIRCULANT	Stocks	050		052											
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *														
	Marchandises *	060		062											
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066											
	Créances (2)	068		070		30 892		30 892		30 643					
	Clients et comptes rattachés *														
	Autres * (3)	072		074		29 210		29 210		43 116					
	Valeurs mobilières de placement	080		082		150		150		150					
	Disponibilités	084		086		42 678		42 678		24 700					
	Charges constatées d'avance *	092		094											
Total II		096		098		102 931		102 931		98 609					
Total général (I+II)		110		112		18 499		146 761		142 139					
PASSIF										Exercice N NET		Exercice N-1 NET			
										1		2			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		18 652		18 652									
	Ecarts de réévaluation	124													
	Réserve légale	126		500		500									
	Réserves réglementées *	130													
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131													
	Report à nouveau	134		26 564		15 531									
	Résultat de l'exercice	136		1 491		11 033									
	Provisions réglementées	140													
	Total I	142		47 207		45 716									
	Provisions pour risques et charges Total II										154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156													
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164													
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		14 973		13 371									
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169		40 147		83 052									
	Produits constatés d'avance	174													
	Total III	176		99 554		96 423									
Total général (I + II + III)										180		146 761		142 139	
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an		195									
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182		300							
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184									

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

En Euros.

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

N° 2033-B 2022

Formulaire obligatoire (article 302, Septies A du Code Général des Impôts) Désignation de l'entreprise 911 MONTMARTRE

A - RÉSULTAT COMPTABLE

		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
		13 1 0 7 2 0 1 9		13 1 0 7 2 0 1 8		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * dont export et livraisons intracommunautaires	209	210	12 917		
	Production vendue { biens services }	215	214			
		217	218	175 518	149 154	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222			
	Production immobilisée *		224			
	Subventions d'exploitation reçues		226			
	Autres produits		230	99	(116)	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232	175 617	161 955	
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234			
	Variation de stock (marchandises) *		236			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		238	84 587	76 537	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *		240			
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : mobilier - immobilier)		242	40 014	16 069	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	244	820	948	
	Rémunérations du personnel *		250	27 086	26 946	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		252	21 532	30 644	
	Dotations aux amortissements *		254			
	Dotations aux provisions		256			
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259 260	262	126	80	
	Total des charges d'exploitation (II)		264	174 165	151 225	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	1 451	10 730	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280	303	303	
	Produits exceptionnels (IV)		290			
	Charges financières (V)		294			
	Charges exceptionnelles { dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	347 348	300			
	Impôts sur les bénéfices * (VII)		306	263		
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)			310	1 491	11 033
	B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	1 491	314
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318			
	Provisions non déductibles *		322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)		324	263		
	Divers * dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247	330			
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC *	248				
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		249			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997			
DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelles (44, septies)	986				
	Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies)	981				
	Divers (44, septies)	345				
	Zone franche urbaine (44 octies A)	987				
	Jeune entreprise innovante (44, septies A)	989				
	Investissements outre-mer	344				
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2			352	1 754	354	
DÉFICITS	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)		356			
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :				360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2			370	1 754	372	

En Euros.

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : 911 MONTMARTRE

31/07/2019

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

[illegible]

Détail des déductions diverses		
Report déficitaire		
Total des déductions diverses		

En Euros.

Néant ☐ *

Nature des immobilisations
cédées vlrées
de poste à poste,
mises hors service ou
réintégrées dans
le patrimoine privé
y compris les produits
de la propriété industrielle.

En Euros.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : 911 MONTMARTRE

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	1 000	632		634		636	1 000
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680	1 000	682		684		686	1 000

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)		982		Déficits imputés	983	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis		Déficits reportables	984	
Nombre d'opérations sur l'exercice		982 ter		Déficits de l'exercice	860	
				Total des déficits restant à reporter (870=984+860)	870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	15 480
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	34 820
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	26 942
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

En Euros.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

N° 2033-E 2022

5

Désignation de l'entreprise : 911 MONTMARTRE				Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/08/2018		et clos le : 31/07/2019		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				376	
dont apprentis				657	
dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	175 518
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	175 518
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	99
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	99
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				121	88 965
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	17 220
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	126
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	106 311
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				137	69 306
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).				117	69 306
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	175 518	Effectifs au sens de la CVAE *	023
					0
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				026	
Période de référence		024	01/01/2018	160	31/12/2018
Date de cessation				186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises - qualification des effectifs

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Néant ☒

EXERCICE CLOS LE 3 1 0 7 2 0 1 9

N° SIRET 4 8 9 0 6 6 3 1 6 0 0 0 1 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 911 MONTMARTRE

ADRESSE (voie) 20 Rue Lamarck

CODE POSTAL 75018

VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2022

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

N° de dépôt

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 0 7 2 0 1 9

N° SIRET

4 8 9 0 6 6 3 1 6 0 0 0 1 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

911 MONTMARTRE

ADRESSE (voie)

20 Rue Lamarck

CODE POSTAL

75018

VILLE

PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.